
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 17 octobre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 11 octobre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOULLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo (jusqu'à la question 13), CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René (jusqu'à la question 2), HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, HENNEBELLE Dominique donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS

Alain, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FACON Dorothée donne procuration à LAVERSIN Corinne, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DELETRE Bernard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MARCELLAK Serge donne procuration à NOREL Francis, MILLE Robert donne procuration à MAESELE Fabrice, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, PRUVOST Jean-Pierre donne procuration à BERROYER Lysiane, TASSEZ Thierry donne procuration à DOMART Sylvie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BOSSART Steve, DELANNOY Alain, DRUMÉZ Philippe, EDOUARD Eric, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FONTAINE Joëlle, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, PICQUE Arnaud, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel, WALLET Frédéric

Monsieur JURCZYK Jean-François est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
17 octobre 2023

POLITIQUE DE LA VILLE

FONDS DE COHESION SOCIALE - SUBVENTION - EXERCICE 2023

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Enjeu : Favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilité grâce au réseau d'Éducation Populaire

Le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a été créé pour accompagner, au titre de la Politique de la Ville, les projets des Conseils Citoyens et des associations agissant en cohérence avec le projet social des communes concernées par un quartier prioritaire d'une part et s'inscrivant dans les objectifs de la programmation annuelle du Contrat de Ville d'Agglomération d'autre part. Il est doté d'une enveloppe de 100 000 € au titre de l'année 2023,

Au titre de la programmation 2023 du Contrat de Ville, la commission d'attribution pour l'examen des projets proposés s'est réunie le 19 janvier 2023 et le comité des financeurs du Contrat de Ville le 2 février 2023.

Par délibération n°2023/CC038bis du Conseil communautaire du 11 avril 2023, l'Assemblée a approuvé l'attribution des subventions aux associations notamment concernées par le Fonds de Cohésion Sociale de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, pour un montant total de 86 162 €.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a octroyé une subvention d'un montant de 22 000 € à l'association d'Éducation Populaire L'ETABLI basée à LILLE.

Après la réunion du Comité des Financeurs et suite à de nouveaux échanges avec les partenaires du Contrat de Ville, il a été proposé d'étendre à l'ensemble des communes en géographie prioritaire la « recherche action pour une participation efficace des habitants du territoire » portée par l'Association d'Éducation Populaire L'ETABLI.

Les membres de la commission d'attribution du fonds de cohésion sociale ont été consultés de manière dématérialisée et ont proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 8 000 €, à ladite association.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 04 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le versement dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale, d'une subvention supplémentaire de 8 000 € à l'Association d'Éducation Populaire L'ETABLI ayant son siège au 51 rue Marcel Hénaux à LILLE, permettant de renforcer la « recherche action pour une participation efficiente des habitants du territoire »

- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer, l'avenant à la convention d'objectifs ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le versement dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, d'une subvention supplémentaire de 8000 € à l'Association d'Éducation Populaire L'ETABLI ayant son siège 51 rue Marcel Hénaux à LILLE, permettant de renforcer l'action « recherche action pour une participation efficiente des habitants du territoire » et ainsi l'étendre à l'ensemble des communes en géographie prioritaire.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer, l'avenant à la convention d'objectifs ci-annexé.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **20 OCT. 2023**

Et de la publication le : **20 OCT. 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice



**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION
« L'ÉTABLI – ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE »
ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

AVENANT N°1

Entre

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane dont le siège est situé Hôtel Communautaire - 100 avenue de Londres - CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par son Président, Monsieur Olivier GACQUERRE

Ci-après dénommée « **la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay** », d'une part,

Et :

L'association « L'Établi – Association d'Éducation Populaire », dont le siège est situé à LILLE (59000) – 51 Rue Marcel Henaux - représentée par sa Vice-Présidente, Emma APPERE, SIRET n° 850 411 141 00029.

Ci-après dénommée « **L'ÉTABLI** » d'autre part,

EXPOSE DES MOTIFS

Le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, a été créé pour accompagner les projets des Conseils Citoyens et des associations agissant en cohérence avec le projet social des communes concernées par un quartier prioritaire d'une part et s'inscrivant dans les objectifs de la programmation annuelle du Contrat de Ville d'Agglomération d'autre part. Il est doté d'une enveloppe de 100 000 € au titre de l'année 2023.

Au titre de la programmation 2023 du Contrat de Ville, la commission d'attribution pour l'examen des projets s'est réunie le 19 janvier 2023 et le comité des financeurs du Contrat de Ville le 2 février 2023.

Par délibération n°2023/CC038bis le Conseil Communautaire du 11 avril 2023 a approuvé l'attribution des subventions pour un montant total de 86 162 €.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a octroyé une subvention d'un montant de 22 000 € à l'association d'Éducation Populaire L'ETABLI pour son action « pour une participation efficiente des habitants du territoire » visant à accompagner et renforcer le pouvoir d'agir des habitants des quartiers.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Considérant qu'après la réunion du Comité des Financeurs et suite à de nouveaux échanges avec les partenaires du Contrat de Ville, il a été proposé d'étendre à l'ensemble des communes en géographie prioritaire l'action « pour une participation efficiente des habitants du territoire » portée par l'Association d'Éducation Populaire L'ETABLI.

Considérant que ce renforcement de l'action de l'Etabli justifie le versement dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale, d'une subvention supplémentaire de 8 000 € à l'Association d'Éducation Populaire L'ETABLI, et que les membres de la commission d'attribution ont été consultés pour avis.

ARTICLE 2– MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 RELATIF AU MONTANT DE LE SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

L'article 4 de la convention d'objectif est modifié :

La subvention est imputée au budget de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay à l'article « 6574 ». Au montant initial de la subvention fixé à 22 000 euros, s'ajoute une subvention supplémentaire de 8 000 €, soit un total de 30 000 € au titre de l'année 2023.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique dès la signature de la convention par les deux parties.

Le versement sera effectué par mandat administratif au compte suivant :

Banque :

RIB :

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Fait à Béthune en trois exemplaires,

**Le représentant légal de l'association
« L'Établi - Association d'Éducation Populaire »**

Emma APPERE

**Par délégation du Président Olivier GACQUERRE
Le Conseiller communautaire délégué à la Politique de
la Ville**

Eric EDOUARD

| PROGRAMME D' ACTIONS 2023 | MONTANT DE LA SUBVENTION |
|--|---------------------------------|
| « Recherche action pour une participation efficiente des habitants du territoire » - CABBALR | 30 000 € |

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|--|-----------------|---|---|-----------------|
| CHARGES | Montant (2) | PRODUITS | COFINANCEURS | Montant (2) |
| I. Charges directes affectées à l'action | | I. Ressources directes affectées à l'action | | |
| 60 – Achat | 1 000 € | 70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services | | - € |
| Prestations de services | | | | |
| Achats matières et fournitures | 700 € | 74- Subventions d'exploitation | | 84 000 € |
| Autres fournitures | 300 € | Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) | 62-ETAT-POLITIQUE-VILLE | 32 000 € |
| 61 - Services extérieurs | 410 € | - Crédits spécifiques PV | | |
| Locations | | - Droit commun (préciser le service) | | |
| Entretien et réparation | | | | |
| Assurance | 210 € | Région(s) : | HAUTS DE FRANCE (CONSEIL REGIONAL) | 22 000 € |
| Documentation | 200 € | - Crédits spécifiques PV | | |
| 62 - Autres services extérieurs | 18 382 € | Département(s) : | 62-PAS-DE-CALAIS (DEPT) | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | 9 576 € | CABB ALR (FCS 2023) | 62-CA DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE | 30 000 € |
| Publicité, publication | 200 € | Commune(s) : | | |
| Déplacements, missions | 8 606 € | - Crédits spécifiques PV | | |
| Services bancaires, autres | | | | |
| 63 - Impôts et taxes | - € | Organismes sociaux (à détailler) : | 62-CAF | |
| Impôts et taxes sur rémunération | | - | | |
| Autres impôts et taxes | | - | | |
| 64- Charges de personnel | 55 966 € | Fonds européens | | |
| Rémunération des personnels | 55 966 € | CNASEA (emploi aidés) | | |
| Charges sociales | | Autres aides, dons ou subventions affectées | | |
| Autres charges de personnel | | - | | |
| 65- Autres charges de gestion courante | - € | 75 - Autres produits de gestion courante | | - € |
| 66- Charges financières | - € | | | |
| 67- Charges exceptionnelles | - € | 76 - Produits financiers | | - € |
| 68- Dotation aux amortissements | - € | 78 – Reprises sur amortissements et provisions | | - € |
| I. Charges indirectes affectées à l'action | | I. Ressources indirectes affectées à l'action | | |
| Charges fixes de fonctionnement | 8 242 € | | | |
| Frais financiers | - € | | | |
| Autres | - € | | | |
| Total des charges | | Total des produits | | |
| 86- Emplois contributions volontaires en nature | - € | 87 - Contributions volontaires en nature | | - € |
| Secours en nature | | Bénévolat | | |
| Mise à disposition gratuite de biens et prestations | | Prestations en nature | | |
| Personnel bénévole | | Dons en nature | | |
| TOTAL | 84 000 € | TOTAL | | 84 000 € |

1. Soutenir les projets portés par les Conseils Citoyens

| | | |
|---|------------------------------------|----------------|
| CONSEIL CITOYEN DE BEUVRY-RENAISSANCE | "La renaissance de notre quartier" | 2 000 € |
| CONSEIL CITOYEN TERRE NOEVE - NOEUX | "Programme annuel" | 1 000 € |
| CONSEIL CITOYEN QUARTIER DU REGAIN - BARLIN | "La hotte de Noël" | 2 000 € |
| CONSEIL CITOYEN QUARTIER DU REGAIN - BARLIN | "Je parle donc je suis" | 2 000 € |
| TOTAL_1 | | 7 000 € |

2. Aider au déploiement d'une action locale exemplaire à une échelle intercommunale

| | | |
|---|---|----------------|
| CENTRES D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU PAS-DE-CALAIS (CIDFF) | "Permanences juridiques et psychologiques du CIDFF 62 Béthune en quartiers politique Ville de la CABBALR" | 6 000 € |
| TOTAL_2 | | 6 000 € |

3. Soutenir les projets des associations de proximité ou de quartier

| | | |
|---|---|-----------------|
| BETHUNE BAS CARBONE (CALONNE-RICOUART) | "En roue libre vers un job durable " | 1 500 € |
| ASSOCIATION ANIMATION DANS LA CITÉ (HAISNES) | "Partageons nos différences" | 500 € |
| ASSOCIATION ANIMATION DANS LA CITÉ (HAISNES) | "Valoriser et dynamiser le bénévolat" | 500 € |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES P'TITES CANAILLES DE L'ECOLE MATERNELLE PIERRE PERRET (HAISNES) | "Aménagement du cadre de vie de l'école" | 500 € |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES GRANDES CANAILLES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE PERRET (HAISNES) | "Partager des moments culturels avec les habitants de la cité 13" | 500 € |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES GRANDES CANAILLES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE PERRET (HAISNES) | "Aménager le cadre de vie de l'école élémentaire" | 500 € |
| OXYG'HAISNES LA NATURE RESPIRE | "Développer des actions autour du bien être sport nature" | 500 € |
| UNE FAMILLE DE MAMANS (HAISNES) | "Recolter et manger sainement" | 500 € |
| JARDIN MINIER AUCHELLOIS | "Creation d'un jardin pour tous" | 500 € |
| PYRAMIDE (AUCHEL) | "La pyramide des savoirs" | 1 500 € |
| ASSOCIATION JEUNESSE FAMILLE RIMBERT (AUCHEL) | "Café associatif et solidaire" | 2 000 € |
| ASSOCIATION D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS INTERGENERATIONNEL DU MONT LIEBAUT - A.L.I.M. (BETHUNE) | "J'existe" | 2 000 € |
| CAFEMELEON (BETHUNE) | "Café des enfants au Mont Liébaut et Rue de Lille" | 2 000 € |
| ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE MILLENIUM (MARLES) | "Une saison au fil des saisons" | 2 000 € |
| UNION SPORTIVE BEUVRYGEOISE | "Renaissance du sport via le foot dans notre quartier" | 2 000 € |
| TEAM PHOENIX FIGHTING (CALONNE-RICOUART) | "L'acceptation de la différence via le sport" | 1 000 € |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE CAMUS (BEUVRY) | "Des fêtes durables dans mon quartier" | 2 000 € |
| MAISON DES ECHANGES (BRUAY-LA-BUISSIERE) | " J'peux pas j'ai MDE" | 2 000 € |
| CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE L'ARTOIS | "Ouvrir le champ des possibles aux habitants des qpV" | 2 000 € |
| COMPAGNIE NOUTIQUE | "Génération silencieuse" | 2 000 € |
| TOTAL_3 | | 26 000 € |

4. Soutenir les formations-actions visant à qualifier les acteurs des quartiers et soutien aux études

| | | | |
|--|--|-----------------|-----------------|
| EGAE - D'EGAL A EGALE | "Accompagnement et sensibilisation des associations et habitants du territoire du Contrat de Ville de la CABBALR sur la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes" | 5 500 € | |
| L'ETABLI – ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE | "Recherche action pour une participation efficiente des habitants du territoire" | 22 000 € | + 8 000 € |
| SOLLILLERS | "DPA - Pédagogie" | 4 662 € | |
| TOTAL_4 | | 32 162 € | 40 162 € |

5. Soutenir les actions intercommunales concourant à l'inclusion numérique des habitants

| | | |
|----------------|------------|-----------------|
| DEV AND YOU | "HubZilla" | 15 000 € |
| TOTAL_5 | | 15 000 € |

| | | |
|---|------------------|------------------|
| TOTAL Fonds de Cohésion Sociale 2023 | 86 162 € | 94 162 € |
| Crédits disponibles | 100 000 € | 100 000 € |